

**PROCES-VERBAL SOMMAIRE DE LA REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU  
18 OCTOBRE 2013**

**DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE, EDUCATIVE ET SPORTIVE**

**2013.10.272 - CONCESSIONS DE LOGEMENT DANS LES COLLEGES**

**Avis de demandes de dérogation - Année scolaire 2013-2014**

La Commission Permanente

DECIDE, après avoir examiné les demandes de dérogation à l'obligation de résider, présentées par des personnels logés par nécessité absolue de service dans des collèges, pour l'année scolaire 2013-2014, d'émettre les avis indiqués dans le tableau joint en annexe à la délibération.

**2013.10.273 - UTILISATION DES LOCAUX SCOLAIRES EN DEHORS DES HEURES DE COURS**

**Année scolaire 2012-2013 - Communication**

Le Président du Conseil général présente à la Commission Permanente une communication relative à l'utilisation des locaux scolaires, en dehors des heures de cours, pour l'année scolaire 2012-2013.

**2013.10.274 - TRANSPORTS SCOLAIRES - Conventions tripartites Département - Communes - Transporteurs - Année scolaire 2013-2014 - Communication**

Le Président du Conseil général présente à la Commission Permanente une communication relative aux transports scolaires, organisés pour l'année scolaire 2013-2014.

**2013.10.275 - TRANSPORTS SCOLAIRES**

**Dispositif de médiation pour l'année scolaire 2012-2013 - Communication**

Le Président du Conseil général des Ardennes présente à la Commission Permanente une communication relative au dispositif de médiation dans les transports scolaires, durant l'année scolaire 2012-2013.

**2013.10.276 - CONVENTION-CADRE AVEC LA SOCIETE ARCHEOLOGIQUE CHAMPENOISE**

La Commission Permanente :

- APPROUVE la convention-cadre de participation de l'association Société Archéologique Champenoise aux activités de la Cellule Départementale d'Archéologie du Conseil général des Ardennes, ainsi que le formulaire de volontariat individuel, tels qu'ils figurent en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer la convention, ainsi que tout acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

**2013.10.277 - APPROBATION DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT CONJOINT AVEC LE  
DEPARTEMENT DE L' AISNE POUR LA REALISATION D'UNE FOUILLE PREVENTIVE A  
BERGNICOURT**

La Commission Permanente, au titre de la Cellule départementale d'archéologie du Conseil général des Ardennes :

- AUTORISE le Président à négocier avec le Département de l'Aisne les détails de la répartition des moyens (humains, techniques et financiers), pour la réalisation d'une fouille préventive à BERGNICOURT ;
- AUTORISE le Président à signer la convention de groupement momentané d'opérateurs de fouilles relatif au contrat portant sur la réalisation de fouilles d'archéologie préventive à intervenir avec le Département de l'Aisne, telle qu'elle figure en annexe à la délibération, ainsi que tout avenant et tout document découlant de cette convention qui s'avèreraient nécessaires durant la conduite de l'opération et n'en modifiant pas les éléments essentiels.

**DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ECONOMIE****2013.10.278 - VENTE DES TOPOGUIDES LES ARDENNES A PIED PAR LE COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME - Approbation d'une convention**

La Commission Permanente :

- APPROUVE la convention relative à la vente du TopoGuide® "Les Ardennes à pied" à intervenir entre le Conseil général des Ardennes et le Comité Départemental du Tourisme, telle qu'elle figure en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer ce document, ainsi que tout acte à intervenir.

**2013.10.279 - DEUXIEME REPARTITION DES CREDITS DE SOLIDARITE URBAIN-RURAL PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE**

La Commission Permanente

APPROUVE la deuxième répartition de crédits de Solidarité Urbain-Rural (SUR) par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, telle qu'elle figure en annexe à la délibération.

**2013.10.280 - TARIFS D'ANALYSES**

La Commission Permanente, dans le cadre des analyses pratiquées par le Laboratoire Départemental d'Analyses :

- DECIDE d'adopter des nouveaux tarifs pour l'analyse du BVD (Diarrhée Virale Bovine) sur prélèvement par boucle auriculaire, l'autopsie sommaire (Sylvatub) et le prélèvement des ganglions et lésions suspectes (Sylvatub) ;
- AUTORISE le Président à signer la nouvelle convention Sylvatub 2013-2014 relative à la surveillance de la tuberculose chez les animaux sauvages.

**DIRECTION DES SOLIDARITES****2013.10.281 - CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN OEUVRE DU PLAN DE PREVENTION DES TROUBLES DU LANGAGE A L'ECOLE MATERNELLE DANS LES ARDENNES - Communication**

Le Président du Conseil général des Ardennes présente à la Commission Permanente une communication relative à une convention relative à la mise en œuvre du plan de prévention des troubles du langage à l'école maternelle dans les Ardennes.

**2013.10.282 - POLITIQUE SOCIALE PERSONNES AGEES - PERSONNES HANDICAPEES  
Convention d'habilitation partielle à recevoir des bénéficiaires de l'Aide Sociale à l'Hébergement (ASH) pour l'EHPAD du Docteur L'HOSTE à VILLERS SEMEUSE géré par ORPEA**

La Commission Permanente :

- APPROUVE la convention d'habilitation partielle à recevoir des bénéficiaires de l'Aide Sociale à l'Hébergement (ASH) pour l'EHPAD du Docteur L'HOSTE à VILLERS SEMEUSE, géré par ORPEA, telle qu'elle figure en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer ce document et tout acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

**DIRECTION DES FINANCES****2013.10.283 - ADMISSIONS EN NON-VALEUR**

La Commission Permanente :

- DECIDE d'arrêter le montant total des titres à admettre en non-valeur ;
- AUTORISE le Président à procéder aux régularisations comptables correspondantes.

**2013.10.284 - ADHESION A L'INSTITUT FRANCAIS DE L'AUDIT ET DU CONTROLE INTERNES**

La Commission Permanente

APPROUVE l'adhésion du Conseil général des Ardennes auprès de l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Internes (IFACI), ainsi que la cotisation annuelle en tant que "membre actif" (soit de 1 à 4 adhérents).

**2013.10.285 - PREMIERE CONFERENCE REGIONALE DU JEUNE BARREAU DU GRAND EST**

La Commission Permanente

DECIDE d'accorder une subvention à l'Ordre des Avocats des Ardennes, pour l'organisation, le 27 septembre 2013, au Château Fort de SEDAN, de la première Conférence Régionale du Jeune Barreau du Grand Est (barreaux de CHÂLONS EN CHAMPAGNE, TROYES, REIMS et CHARLEVILLE-MÉZIÈRES).

**2013.10.286 - SUBVENTION A L'ASSOCIATION "UNE PIROGUE POUR AMBANJA"**

La Commission Permanente :

- DECIDE, compte tenu de l'aide déjà apportée à la création d'un dispensaire dans la presqu'île d'Ambato à Madagascar et dans le cadre d'une action de soutien au projet humanitaire pour apporter des connaissances professionnelles et aider au fonctionnement du dispensaire "Tsipotiky", d'allouer, pour 2013, une subvention à l'association "Une Pirogue pour Ambanja" ;
- AUTORISE le Président à signer tout acte à intervenir pour la mise en œuvre de cette décision.

**2013.10.287 - DACES - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DE L'ANTENNE ARDENNAISE DE L'ECOLE SUPERIEURE DU PROFESSORAT ET DE L'EDUCATION (EX IUFM) POUR 2013**

La Commission Permanente

PREND ACTE de la proposition du Président, dans l'attente d'informations complémentaires, de retirer de l'ordre du jour son rapport relatif à l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ex IUFM), au titre de l'année 2013.

**2013.10.288 - DACES - DESSERTES VERS LES LYCEES D'ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL DE MAUBERT-FONTAINE ET SOMME-SUIPPE - Année scolaire 2012-2013**

La Commission Permanente, dans le cadre de la mise en place de transports scolaires, au titre de l'année scolaire 2012-2013 :

- DECIDE d'attribuer une subvention au Lycée d'Enseignement Technologique et professionnel Agricole Privé (LETAP) de MAUBERT-FONTAINE ;
- DECIDE d'attribuer une subvention au Lycée d'Enseignement Professionnel et Technologique (LETP) de SOMME-SUIPPE ;
- AUTORISE le Président à signer tout acte à intervenir relatif à ces décisions.

**2013.10.289 - DACES - BOURSES D'ETUDES LINGUISTIQUES - Quatrième répartition 2013**

La Commission Permanente :

- DECIDE d'attribuer une bourse d'études linguistiques pour le séjour détaillé en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer tout acte à intervenir.

**2013.10.290 - DACES - AIDES AUX FORMATIONS BAFA, BAFD et BNSSA - Septième répartition**

La Commission Permanente, au titre de l'aide du Conseil général en faveur des Ardennais suivant une formation BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur), BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur) ou BNSSA (Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique) :

- DECIDE d'accorder des aides, selon la répartition jointe en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer tout acte à intervenir.

#### **2013.10.291 - DACES - MANIFESTATIONS SPORTIVES - Huitième répartition**

La Commission Permanente, au titre de l'action volontaire du Conseil général en direction du sport de masse :

- DECIDE d'accorder des subventions pour l'organisation de manifestations à caractère purement sportif et, notamment, celles ayant un caractère sportif départemental, conformément à la répartition jointe en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer tout acte à intervenir.

#### **2013.10.292 - DACES - FONDS CULTUREL DEPARTEMENTAL Manifestations culturelles - Quatrième répartition**

La Commission Permanente, dans le cadre du soutien du Conseil général aux organisateurs d'événements culturels qui animent le territoire départemental tout au long de l'année :

- DECIDE d'accorder des subventions, selon la répartition jointe en annexe à la délibération ;
- DECIDE, compte tenu des dépenses engagées avant l'annulation de la 16<sup>ème</sup> édition du festival de musiques actuelles « Douzy'k Festival », prévue les 20 et 21 juillet 2013, de diminuer le soutien à l'association Douzy Ardennes France Europe, tel que décidé le 8 mars 2013 ;
- AUTORISE le Président à signer tout acte à intervenir relatif à ces décisions.

#### **2013.10.293 - DACES - DEVOIR DE MEMOIRE - Troisième répartition**

La Commission Permanente, au titre du Devoir de Mémoire :

- DECIDE d'accorder des subventions de fonctionnement, selon la répartition jointe en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer tout acte à intervenir.

#### **2013.10.294 - DACES - PLAN DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE - Deuxième répartition 2013**

La Commission Permanente, au titre du Plan Départemental de Développement de la Lecture Publique :

- DECIDE d'attribuer une subvention pour l'opération détaillée en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer tout acte à intervenir relatif à cette décision.

#### **2013.10.295 - DATE - SOCIETE SOBEVIR**

La Commission Permanente, au titre des affaires économiques et à titre dérogatoire :

- DECIDE d'accorder à la SAS Société du Bétail et des Viandes du Rethélois (SOBEVIR), située à RETHEL, une avance à taux zéro dans le cadre de la reprise de l'entreprise SOBEVIR, implantée à RETHEL et de ses 43 salariés, remboursable en 7 annuités après un différé d'un an à compter du 1<sup>er</sup> versement des fonds ;
- DECIDE d'accorder à la SAS SOBEVIR une subvention dans le cadre de son programme d'investissements, arrêté pour les trois prochaines années ;
- AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à l'application de ces décisions.

#### **2013.10.296 - DATE - SAS GROUPE ENVIRONNEMENTAL VAUCHE**

La Commission Permanente, au titre des interventions économiques et à titre dérogatoire :

- DECIDE, afin de permettre l'obtention de nouveaux marchés, d'accorder à la SAS GROUPE ENVIRONNEMENTAL VAUCHE, basée à SEDAN, une avance sans intérêt remboursable par trimestrialité, pendant 5 ans, sans différé, l'aide étant assortie des obligations suivantes :
- attestation sur l'honneur certifiée du dirigeant du maintien des emplois présents dans le groupe, à la date de signature de la convention,

- attestation officielle de l'URSSAF et de la Direction Générale des Finances Publiques de la régularité sociale et fiscale du groupe VAUCHE,
- AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

### **2013.10.297 - DATE - SOCIETE FABRICATION FERRONNERIE FIXATIONS**

La Commission Permanente, au titre des interventions économiques :

- DECIDE d'accorder à la SAS FABRICATION FERRONNERIE FIXATIONS (FFF) de BOGNY SUR MEUSE, dans le cadre de sa phase de développement sur les années 2014 et 2015, avec notamment son programme d'investissements et la conduite d'une démarche qualité, une avance à taux zéro au titre de l'amorçage, remboursable en 7 annuités, après un différé d'un an à compter du 1<sup>er</sup> versement des fonds ;
- AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

### **2013.10.298 - DATE - ENTREPRISE MICHAUX INTERNATIONAL**

La Commission Permanente, au titre des interventions économiques et à titre dérogatoire :

- DECIDE, compte tenu des enjeux en matière d'emplois, à titre dérogatoire, d'accorder à la société SAS MICHAUX INTERNATIONAL de SEDAN une avance à taux zéro remboursable par trimestrialité pendant 3 ans, après le versement des fonds, sans différé ;

Le groupe MICHAUX devra, tous les 6 mois, fournir les comptes de la SCI Immobilière Colleaux, de la SCI La Marfée et de la SCI l'Entrevue.

L'aide du Conseil général sera soumise aux conditions suivantes :

- maintien d'emplois,
  - copie de l'acte de propriété consécutif à la levée de l'option d'achat et des justificatifs de régularité sociale et fiscale du groupe MICHAUX,
- Elle fera l'objet d'un versement direct aux crédits bailleurs, afin de permettre la levée d'option, ainsi que la solidarité du groupe MICHAUX, pour le remboursement des sommes dues à la collectivité.
- AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

### **2013.10.299 - DATE - AIDE AUX INVESTISSEMENTS D'ENVERGURE DES PME**

La Commission Permanente, au titre de l'aide du Conseil général aux investissements d'envergure des Petites et Moyennes Entreprises :

- DECIDE d'accorder à la SAS POINTE SPORT, implantée à GIVET, une avance à taux zéro pour la réalisation d'investissements, et la création de 4,5 emplois en équivalent temps plein ;
- DECIDE d'accorder à la SAS MAVI TECHNOLOGIES une avance à taux zéro dans le cadre de la reprise de la SAS COLIN MILAS, située à LES HAUTES RIVIERES, qui permettra le maintien des 14 salariés et la création de 2 emplois supplémentaires ;
- DECIDE d'accorder à la SARL NADOLA une avance à taux zéro dans le cadre de la reprise du MOULIN DE LA CHUT, situé à JUNIVILLE, et la réalisation d'investissements, qui permettra le maintien des 2 salariés actuels et la création d'un emploi supplémentaire en 2014 ;

Ces avances à taux zéro, représentant 15 % des assiettes éligibles retenues, sont remboursables en 7 annuités après un différé d'un an à compter du premier versement des fonds.

- AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à l'application de ces décisions.

### **2013.10.300 - DATE - AIDE AUX INVESTISSEMENTS DES PME ET AIDE A LA PARTICIPATION DES PME A DES MANIFESTATIONS COMMERCIALES EXTERIEURES A LA REGION**

La Commission Permanente :

- DECIDE, au titre de l'aide aux investissements des PME, l'attribution d'avances sans intérêts, remboursables en 7 annuités après un différé d'un an à compter du premier versement des fonds, au bénéfice des entreprises répertoriées en annexes 1 et 2 à la délibération ;
- DECIDE, au titre de l'aide à l'embauche de personnes défavorisées ou handicapées, d'attribuer à l'EURL SHEHERAZADE de CHARLEVILLE-MEZIERES, une subvention pour l'embauche de deux personnes bénéficiaires du RSA ;
- DECIDE, au titre de l'aide aux PME participant à des manifestations commerciales extérieures à la région

Champagne-Ardenne, l'attribution de subventions aux entreprises répertoriées en annexe 3 à la délibération ;  
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ces décisions.

#### **2013.10.301 - DATE - AIDE AU CONSEIL STRATEGIQUE**

La Commission Permanente, au titre de l'aide du Conseil général au conseil stratégique en faveur des PME :  
- DECIDE d'accorder une subvention à l'entreprise répertoriée en annexe à la délibération ;  
- AUTORISE le Président à signer la convention à intervenir.

#### **2013.10.302 - DATE - M. DM A GERNELLE - Demande de report d'échéance**

La Commission Permanente :

CONSIDERANT que Monsieur DM, exploitant forestier à GERNELLE, a bénéficié d'une avance remboursable sans intérêt au titre de l'Aide aux Investissements des PME (AIPME) ;

- DECIDE, compte tenu des difficultés financières rencontrées et du plan de restructuration financière adopté dans les conditions actuelles d'activité de l'entreprise, de procéder à un alignement des échéances sur l'actuel règlement de l'Aide aux investissements des PME, et de permettre à M. DM un remboursement en 7 annuités, sans différé au lieu de 3 annuités avec un différé ;
- AUTORISE le Président à signer l'avenant correspondant.

#### **2013.10.303 - DATE - AIDE AU DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE TOURISTIQUE**

La Commission Permanente, dans le cadre de l'action volontaire du Conseil général visant à développer l'offre touristique sur le territoire ardennais :

- DECIDE, au titre des dossiers parvenus complets en 2012, d'attribuer des subventions, selon la répartition figurant en annexe à la délibération ;
- DECIDE, pour des dossiers portés par des PME ou des particuliers, d'attribuer des avances sans intérêt, remboursables en 7 annuités après un différé d'un an, soit 35 % des dépenses éligibles, à la SARL JACLR pour son activité de location de vélos couchés et de gyropodes le long de la Voie-Verte Trans-Ardenne dans la commune de HAYBES, et des avances représentant 30 % des dépenses éligibles, à M. et Mme C-C, pour la création d'un meublé de tourisme d'une capacité d'accueil de 6 personnes maximum, à BOULT AUX BOIS ;
- AUTORISE le Président à signer tout acte à intervenir.

#### **2013.10.304 - DATE - PLAN DE MODERNISATION DES BATIMENTS D'ELEVAGE**

##### **Deuxième répartition**

La Commission Permanente, au titre du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage :

- DECIDE, suite à la transformation du GAEC en EARL, d'annuler sa décision du 8 mars 2013 attribuant une aide au GAEC DE WARMONTERME de MOUZON, pour l'extension d'un bâtiment existant ;
- DECIDE d'accorder des subventions, selon la répartition jointe en annexe à la délibération ;
- DECIDE de transférer la subvention accordée le 12 octobre 2012 à M. DB, à l'EARL du Pré des Us à ARDEUIL ET MONTFAUXELLES, pour la rénovation d'un bâtiment existant ;
- AUTORISE le Président à signer tout acte à intervenir.

#### **2013.10.305 - DATE - AIDE AUX INVESTISSEMENTS DE DIVERSIFICATION AGRICOLE**

La Commission Permanente, au titre du soutien du Conseil général aux investissements de diversification agricole :

- DECIDE d'attribuer à M. et Mme D de PAUVRES, dans le cadre de leur projet de diversification agricole de production de fruits rouges, assorti de la création de 2 emplois à mi-temps, une avance sans intérêt remboursable en 7 annuités après un différé d'un an à compter du premier versement des fonds ;
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette décision.

#### **2013.10.306 - DATE - SUBVENTIONS DIVERSES EN AGRICULTURE - Deuxième répartition**

La Commission Permanente, au titre des subventions diverses en agriculture :

- DECIDE d'attribuer des subventions :

\* à l'association France Labour pour la participation de M. SR à la finale européenne de labour, les 13 et

14 septembre 2013, à BAD ROTHENFELDE en Allemagne, et à la sélection française de labour, pour les championnats d'Europe et du Monde 2014-2015, les 20 et 21 septembre 2013, à ARS (Ain),

\* aux Jeunes Agriculteurs des Ardennes, pour l'organisation de la finale départementale « Pays'ans fête », le 25 août 2013, à SAUVILLE,

\* à l'association Haras des Ardennes BUZANCY - SIGNY L'ABBAYE, pour l'organisation, les 3 et 4 août 2013, d'un spectacle équestre nocturne, dans la cour du Haras de BUZANCY,

- AUTORISE le Président à signer tout acte à intervenir relatif à ces décisions.

#### **2013.10.307 - DATE - POLE D'EXCELLENCE RURALE**

La Commission Permanente, dans le cadre du Pôle d'Excellence Rurale (PER) initié par la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise, dont l'objectif est de valoriser les ressources énergétiques renouvelables du territoire et de maîtriser les coûts à long terme :

- DECIDE d'accorder des subventions, selon la répartition figurant en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer tout acte à intervenir.

#### **2013.10.308 - DATE - ACTIONS EN FAVEUR DE L'EAU POTABLE - Troisième répartition 2013**

La Commission Permanente, au titre de l'aide du Conseil général en faveur de l'eau potable :

- DECIDE d'accorder des subventions, selon la répartition jointe en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer tout acte à intervenir.

#### **2013.10.309 - DATE - ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES - Deuxième répartition 2013**

La Commission Permanente, dans le cadre de l'assainissement des eaux usées :

- DECIDE d'accorder des subventions, selon la répartition jointe en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer tout acte à intervenir.

#### **2013.10.310 - DATE - VALORISATION DES FORETS COMMUNALES**

La Commission Permanente, au titre de l'accompagnement des Communes et Groupements de Communes dans leurs projets de gestion des peuplements forestiers :

- DECIDE d'accorder une subvention à la Commune de NEUFMANIL, pour l'opération détaillée en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer tout acte relatif à cette décision.

#### **2013.10.311 - DATE - PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

##### **Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne**

La Commission Permanente, au titre de la protection de l'environnement et du milieu naturel :

- DECIDE d'attribuer une subvention au Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne pour son programme d'actions 2013 ;
- APPROUVE les termes de la convention, telle qu'elle figure en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer ce document et tout acte à intervenir.

#### **2013.10.312 - DDS - AIDES AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL**

La Commission Permanente, dans le cadre de l'action volontaire du Conseil général en faveur des structures à caractère social :

- DECIDE d'attribuer une subvention au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles pour son fonctionnement 2013 ;
- AUTORISE le Président à signer tout acte à intervenir pour la mise en œuvre de cette décision.

#### **2013.10.313 - DDS - FONDS D'AIDE A L'INVESTISSEMENT SANITAIRE (FAISA)**

##### **Création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire à SIGNY LE PETIT**

La Commission Permanente, au titre du Fonds d'Aide à l'Investissement Sanitaire (FAISA) :

- DECIDE d'attribuer une subvention à la Communauté de Communes de la Région de SIGNY LE PETIT pour la création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire à SIGNY LE PETIT (taux de la subvention :

25 %), qui accueillera trois médecins généralistes, trois kinésithérapeutes, deux infirmières, une podologue, un dentiste et un ostéopathe ;

- AUTORISE le Président à signer tout acte à intervenir pour la mise en œuvre de cette décision.

### **DIRECTION DES ROUTES ET INFRASTRUCTURES**

#### **2013.10.314 - BARREAU DE RACCORDEMENT A304 - RN 43 - Communication**

Le Président du Conseil général des Ardennes présente à la Commission Permanente une communication relative à la poursuite des études menées pour la création du barreau de raccordement A304 - RN 43.

#### **2013.10.315 - DOMAINE FORTIFIE DES AYVELLES**

##### **Convention de mise à disposition d'un tracteur et de ses équipements appartenant au Conseil général des Ardennes à l'Association FBA CHANTIERS**

La Commission Permanente, dans le cadre de l'entretien et de la mise en valeur du site Fort et Batterie des Ayvelles, propriété du Conseil général :

- AUTORISE la mise à disposition gracieuse d'un tracteur et de ses équipements appartenant au Conseil général à l'Association du Fort et de la Batterie des Ayvelles Chantiers ;

- APPROUVE le contenu de la convention de mise à disposition correspondante, telle qu'elle figure en annexe à la délibération ;

- AUTORISE le Président à signer ce document, ainsi que tout acte à intervenir.

#### **2013.10.316 - VIABILITE HIVERNALE**

##### **Convention pour le salage et le déneigement avec les Communes de BANOGNE-RECOUVRANCE et SAINT-QUENTIN-LE-PETIT (RD n° 30 et 35)**

La Commission Permanente :

- APPROUVE le contenu de la convention à intervenir avec les Communes de BANOGNE-RECOUVRANCE et SAINT-QUENTIN-LE-PETIT, relative à la mise en œuvre des opérations de salage et de déneigement de sections des RD n° 30 et 35, comprises entre la limite avec le département de l'Aisne et le carrefour avec la RD n° 26 à SAINT-FERGEUX, assurant une continuité d'itinéraire avec leurs circuits communaux, telle qu'elle figure en annexe à la délibération ;

- AUTORISE le Président à signer ce document.

### **DIRECTION DU PATRIMOINE**

#### **2013.10.317 - CESSION DE TERRAINS SUR LE PARC ECOVERT DE VIVIER AU COURT ET A LAUNOIS SUR VENCE**

La Commission Permanente :

- AUTORISE le Président à signer l'acte de vente au profit de la SCI LA COUTURELLE, identifiée sous le numéro SIREN 537 705 352 et représentée par M. et Mme RT, gérants du magasin BOTANIC situé sur le Parc d'Activités départemental de VIVIER AU COURT, ou de toute autre personne morale que M. et Mme RT pourraient créer, d'un terrain d'environ 4 000 m<sup>2</sup> à prendre dans la parcelle cadastrée ZB 193 (cf plan joint à la délibération), et aux mêmes conditions que celles décidées le 27 février 2009 pour la vente du terrain sur lequel a été construit le magasin BOTANIC, avec application du même cahier des charges de cession de terrains et de la même convention spécifique de rejets des eaux signée par les acquéreurs le 22 février 2012, les frais de notaire étant à la charge des acquéreurs ;

La vente sera soumise au régime de la TVA sur marge, le Département étant assujéti à la TVA, par déclaration du 23 février 2007 pour toutes les opérations concernant les Parcs d'Activités, et l'acquisition du terrain par le Conseil général n'ayant pas ouvert droit à déduction de la TVA.

- AUTORISE le Président à signer tout autre document relatif à cette vente ;

- DECIDE de céder les terrains cadastrés ZC 30 d'une superficie de 1 098 m<sup>2</sup>, ZC 31 d'une superficie de 1 710 m<sup>2</sup> et ZC 32 d'une superficie de 2 971 m<sup>2</sup> à la Commune de LAUNOIS SUR VENCE, conformément à l'estimation du Service du Domaine, étant précisé que le Département conservera une emprise suffisante qui sera classée dans le domaine public départemental, pour permettre de répondre aux besoins de la voirie

départementale, l'ensemble des frais et notamment de géomètre et d'actes notariés étant à la charge de la Commune ;

- AUTORISE le Président à signer l'acte de vente correspondant et tout autre document utile à la finalisation de cette vente.

### **2013.10.318 - MISE A DISPOSITION DE TERRAINS DEPARTEMENTAUX**

La Commission Permanente, au titre du Pôle d'Excellence Rurale "Accroître la capacité économique du territoire par la valorisation de ses ressources et son patrimoine" pour l'aménagement d'une voie touristique "Trans-Semoysienne":

- DECIDE de mettre à disposition de la Communauté de Communes Meuse et Semoy, à titre gratuit, des terrains départementaux situés le long de la Semoy, sur le territoire des communes de MONTHERMÉ, HAULMÉ et THILAY, d'une surface totale d'environ 10 hectares, pour une durée de 20 ans, renouvelable tacitement par périodes de 10 ans, avec possibilité de dénonciation à la fin de chaque période ;

- AUTORISE le Président à signer la convention correspondante, telle qu'elle figure en annexe à la délibération.

### **2013.10.319 - RD 978 A SORMONNE - Déclassement d'un délaissé issu du domaine public routier départemental pour classement en domaine privé départemental**

La Commission Permanente :

- PREND ACTE que le Département possède un délaissé le long de la RD 978 à SORMONNE d'une longueur d'environ 195 m et d'une superficie approximative de 1 750 m<sup>2</sup>, ne présentant plus aucun intérêt routier ;

- DECIDE, suite à l'opération d'aménagement foncier pour la réalisation de l'A304 sur la commune de SORMONNE, de déclasser ce tronçon d'ex-route départementale du domaine public routier départemental pour le classer dans le domaine privé départemental, afin d'inclure la parcelle concernée dans le périmètre de l'aménagement foncier ;

- AUTORISE le Président à signer les documents relatifs à ce dossier.

### **2013.10.320 - CONVENTIONS DE GESTION ET D'ENTRETIEN DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT LE LONG DES ROUTES DEPARTEMENTALES**

La Commission Permanente :

- PREND ACTE que les Communes de VRIGNE AUX BOIS, LE CHESNE, GIVET, HANNAPPES, GIVONNE et BOGNY SUR MEUSE ont accepté, par délibérations de leurs Conseils Municipaux, la gestion et l'entretien des aménagements à l'issue des travaux réalisés aux abords des RD 5 et 334 (VRIGNE AUX BOIS), RD 977 (LE CHESNE), RD 949 (GIVET), RD 27 (HANNAPPES), RD 977 et 129 (GIVONNE) et RD 989 (BOGNY SUR MEUSE) ;

- AUTORISE le Président à signer les conventions de gestion et d'entretien des aménagements correspondants, en traverse d'agglomération, telles qu'elles figurent en annexe à la délibération.

### **DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE**

#### **2013.10.321 - VENTE PUBLIQUE MOBILIERE DES DOMAINES**

##### **Aliénation pour le compte du Département**

La Commission Permanente

AUTORISE le Président à :

- remettre les véhicules et le matériel hors d'usage ou n'ayant plus aucune utilité de service, listés en annexe à la délibération, au Commissariat aux Ventes des Domaines, en vue de leur aliénation ou destruction ;

- les céder au prix du plus offrant, dans le respect de la mise à prix minimale fixée par le Commissariat aux Ventes des Domaines, lors de la vente aux enchères ;

- les radier des registres d'inventaire, après cession.